

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

076373088

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

076373054 076373062 076373070



Pola Office + SDI Limited

Version Num: 7.1.1.1

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Date d'émission: 01/11/2019

Date d'impression: 01/10/2020

L.GHS.CAN.FR

SECTION 1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit	Pola Office +
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
----------------------------------------	---------------------------------------------------

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	SDI Limited	SDI (North America) Inc.	SDi
Adresse	3-15 Brunson Street Bayswater VIC 3153 Australia	1279 Hamilton Parkway Itasca IL 60143 United States	Rua Dr. Virgílio de Carvalho Pinto, 612 Pinheiros, Sao Paulo 05415-020 Brazil
Téléphone	+61 3 8727 7111 (Business Hours)	+1 630 361 9200 (Business hours) 1 800 228 5166	+55 11 3092 7100 (Business Hours)
Fax	+61 3 8727 7222	+1 630 361 9222	+55 11 3092 7101
Site Internet	www.sdi.com.au	http://www.sdi.com.au	http://www.sdi.com.au/
Courriel	info@sdi.com.au	USA.Canada@sdi.com.au	Brasil@sdi.com.au

Nom commercial de l'entreprise	SDI Dental Limited
Adresse	Block 8, St Johns Court Santry Dublin 9 Ireland
Téléphone	+353 1 886 9577 (Business Hours) 800 0225 5734
Fax	Pas Disponible
Site Internet	http://www.sdi.com.au/
Courriel	Ireland@sdi.com.au

Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	SDI Limited	SDi	SDI Dental Limited
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111	+61 3 8727 7111	+61 3 8727 7111
Autres numéros de téléphone d'urgence	ray.cahill@sdi.com.au	Pas Disponible	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange


NFPA 704 diamond



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

Classification	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, STOT - SE (. Resp. IRR) Catégorie 3
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	---------------

Déclaration(s) sur les risques

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir les conseils sur cette étiquette).
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302+P352	AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P330	Rincer la bouche.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu / récipient pour point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisés conformément à toute réglementation locale
-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 3 Composition/informations sur les composants**Substances**

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
7722-84-1	30-37.5	<u>péroxyde d'hydrogène, solution à ...%</u>

SECTION 4 Premiers secours**Description des premiers secours**

Contact des yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▶ Rechercher un avis médical.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- ▶ Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement.
- ▶ Mousse.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ Dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	<p>Eviter une conservation avec des agents de réduction.</p> <p>Eviter toute contamination de ce produit car il est très réactif et toute contamination est potentiellement à risque.</p>
-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter une protection complète du corps avec un appareil respiratoire. ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. ▶ Lutter contre le feu à partir d'une distance de sécurité avec un abri adéquat. ▶ Les extincteurs ne doivent être utilisés que par un personnel entraîné. ▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▶ NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. ▶ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. ▶ Si le feu devient incontrôlable, évacuer le personnel et prévenir lors de l'entrée dans la zone. ▶ L'équipement doit être complètement décontaminé après usage.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ne brûlera pas mais augmente l'intensité du feu. ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. ▶ Les containers affectés par la chaleur demeurent à risque. ▶ Un contact avec des combustibles tels que bois, papier, huile ou métal en poudre fine peut produire une combustion spontanée ou une violente décomposition. ▶ Peut émettre des fumées irritantes, toxiques ou nocives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les canalisations des zones de stockage ou d'utilisation doivent comporter des bassins de rétention pour les ajustements de pH et la dilution des déversements avant l'évacuation ou l'élimination du produit. ▶ Vérifier régulièrement la présence de déversements et fuites. ▶ Nettoyer toutes les éclaboussures immédiatement. ▶ Ne pas fumer, pas de flammes ou de sources d'allumage. ▶ Eviter tout contact avec des matières organiques incluant fuel, solvants, sciure, papier et vêtement et tout autre produits incompatibles car un allumage pourrait se produire. ▶ Eviter de respirer les poussières ou vapeurs et éviter tout contact avec la peau et les yeux. ▶ Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection. ▶ Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable sec, de la terre, un produit inerte ou de la vermiculite. ▶ NE PAS utiliser de sciure car un feu pourrait se déclarer. ▶ Ramasser les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour traitement. ▶ Neutraliser/décontaminer la zone.
Eclaboussures Majeures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. ▶ Prévenir par tous les moyens les débordements d'entrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Envisager une évacuation (ou protéger l'endroit) ▶ Ne pas fumer, pas de flammes ou de sources d'allumage. ▶ Augmenter la ventilation.

Pola Office +

- ▶ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou tout autre matériau propre et inerte.
- ▶ **NE JAMAIS UTILISER** d'absorbants organiques tels que sciure, papier ou vêtements.
- ▶ Eviter une contamination avec des matières organiques.
- ▶ Utiliser des équipements anti-étincelles et contre les explosions.
- ▶ Collecter le produit dans des containers étiquetés pour un possible recyclage.
- ▶ **NE PAS** mélanger du produit frais avec du produit issu de récupérations.
- ▶ Collecter les résidus et les enfermer dans des bidons étiquetés pour traitement.
- ▶ Laver la zone éclaboussée et prévenir les fuites d'entrer dans les drains.
- ▶ Décontaminer et blanchir tous les vêtements de protection et les équipements avant le stockage et la réutilisation.
- ▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter un contact personnel et une inhalation de poussières, fumées ou vapeurs. ▶ Fournir une ventilation adéquate. ▶ Toujours porter un équipement de protection et laver toutes les éclaboussures sur les vêtements. ▶ Conserver le produit loin de la lumière, de la chaleur, des flammes ou des combustibles. ▶ Conserver au frais, au sec et loin des produits incompatibles. ▶ Eviter tout contact physique avec les containers. ▶ NE PAS ré-emballer ou retourner les portions inutilisées dans les containers d'origines. ▶ Ne retirer que la quantité nécessaire pour un usage immédiat. ▶ Une contamination peut conduire à une décomposition conduisant à une possible forte chaleur et un incendie. ▶ Durant la manipulation, NE JAMAIS fumer, boire ou manger. ▶ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation. ▶ Utiliser uniquement des procédures de travail professionnelles. ▶ Suivre les directives de stockage et de manipulation du fabricant.
Autres Données	<p>Ne pas stocker à la lumière du soleil.</p> <p>Stocker dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la chaleur et du soleil.</p> <p>Stocker entre 2 et 8 degrés Celsius.</p>

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	▶ NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant.
Incompatibilité de Stockage	Eviter toute contamination de ce produit car il est très réactif et toute contamination est potentiellement à risque. Eviter une conservation avec des agents de réduction. Eviter les acides forts et les bases fortes.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	péroxyde d'hydrogène, solution à ...%	Hydrogen peroxide	1 ppm / 1.5 mg/m3	2.8 mg/m3 / 2 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	péroxyde d'hydrogène, solution à ...%	Hydrogen peroxide	1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: eye, upper respiratory tract & skin irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	péroxyde d'hydrogène, solution à ...%	Hydrogen peroxide	1 ppm / 1.4 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	péroxyde d'hydrogène, solution à ...%	Hydrogen peroxide	1 ppm	2 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	péroxyde d'hydrogène, solution à ...%	Peroxyde d'hydrogène	1 ppm	2 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	péroxyde d'hydrogène, solution à ...%	Pas Disponible	1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	péroxyde d'hydrogène, solution à ...%	Hydrogen peroxide	1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	péroxyde d'hydrogène, solution à ...%	Hydrogen peroxide	1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	péroxyde d'hydrogène, solution à ...%	Peroxyde d'hydrogène	1 ppm / 1,4 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible


Limites d'urgence

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
péroxyde d'hydrogène, solution à ...%	Hydrogen peroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
péroxyde d'hydrogène, solution à ... %	75 ppm	Pas Disponible

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Contrôles de l'exposition

Contrôle d'ingénierie approprié	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales.	
	Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations.	
	Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vitesse de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contamineur.	
	Type de Contaminant :	Vitesse de l'air :
	Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)
	Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
	jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
	frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:	
	Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : courants d'air perturbant la pièce	
2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : des contamineurs à forte toxicité	
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, usage intensif	
4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite console de contrôle uniquement	
Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.		
Protection Individuelle		
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> Masque chimique. Protection pour tout le visage. Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. 	
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous	
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.	
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous	
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> Combinaisons intégrales. Tablier en PVC. Une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition grave. Douche oculaire. Assurez-vous qu'il y a un accès facile à une douche de sécurité. <p>Note : Les combinaisons intégrales en coton ou en polyester/coton n'offrent qu'une protection contre la contamination superficielle légère qui ne pénètre pas la peau. Les combinaisons doivent être lavées régulièrement. Lorsque le risque d'exposition de la peau est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), des tabliers résistant aux produits chimiques et/ou des combinaisons et des bottes imperméables aux produits chimiques seront nécessaires.</p>	

Protection respiratoire

Filtre de type B de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	B-AUS	-	B-PAPR-AUS
50 x ES	-	B-AUS	-
100 x ES	-	B-2	B-PAPR-2 ^

^ - Intégral

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	gel	Densité relative (Water = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	6.5-8	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré comme stable dans des conditions d'utilisation normale. ▶ Exposition prolongée pour un échauffement. ▶ Pas de risque de polymérisation. <p>· Les solutions de peroxyde d'hydrogène se décomposent lentement, émettent de l'oxygène et sont donc stabilisées en ajoutant de l'acétanilide etc.</p>
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. L'inhalation de vapeurs d'aérosols (brumes ou fumées), générées par le produit durant une manipulation normale, peut causer des dommages sur la santé de l'individu.	
Ingestion	Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.	
Contact avec la peau	Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Un contact de la peau va engendrer un dessèchement rapide, un blanchissement conduisant à des brûlures chimiques au niveau du contact prolongé. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.	
Yeux	Si appliqué aux yeux, ce produit provoque des dommages importants aux yeux.	
Chronique	Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.	
Pola Office +	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
péroxyde d'hydrogène, solution à ...%	TOXICITÉ	IRRITATION
	50 mg/kg ^[2] 500 mg/kg ^[2]	Pas Disponible

Pola Office +

	Dermique (lapin) LD50: 4060 mg/kg ^[2]
	Inhalatoire (rat) LC50: 2 mg/l/4h ^[2]
	Orale (rat) LD 50: =1193-1270 mg/kg ^[2]
	Orale (rat) LD 50: >225 mg/kg ^[2]
	Orale (rat) LD 50: >5000 mg/kg ^[2]
	Orale (rat) LD 50: 1270 mg/kg ^[1]
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

PÉROXYDE D'HYDROGÈNE, SOLUTION À ...%	<p>Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.</p> <p>Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.</p> <p>Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérogène pour les humains.</p> <p>Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.</p>
----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagenéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Informations écologiques

Toxicité

Pola Office +	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96	Poisson	16.4mg/L	2
	EC50	48	crustacés	2mg/L	2
	EC50	72	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.85mg/L	2
	NOEC	72	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	=0.1mg/L	1

Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
péroxyde d'hydrogène, solution à ... %	BAS	BAS

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
péroxyde d'hydrogène, solution à ... %	BAS (LogKOW = -1.571)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
péroxyde d'hydrogène, solution à ... %	BAS (KOC = 14.3)


SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	<p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <p>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <p>Consulter les autorités de gestion des déchets pour savoir où les disposer.</p> <p>Enfouir les résidus dans une décharge autorisée.</p>
-------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

	 
Polluant marin	aucun

Transport par terre (TDG)

Numéro ONU	2014						
Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE						
Classe(s) de danger pour le transport	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">classe</td> <td>5.1</td> </tr> <tr> <td>Risque Secondaire</td> <td>8</td> </tr> </table>	classe	5.1	Risque Secondaire	8		
classe	5.1						
Risque Secondaire	8						
Groupe d'emballage	II						
Dangers pour l'environnement	Sans Objet						
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Dispositions particulières</td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</td> <td>1 L</td> </tr> <tr> <td>Index ERAP</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	Dispositions particulières	Sans Objet	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	1 L	Index ERAP	Sans Objet
Dispositions particulières	Sans Objet						
Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	1 L						
Index ERAP	Sans Objet						

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

Numéro ONU	2014														
Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE														
Classe(s) de danger pour le transport	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Classe ICAO/IATA</td> <td>5.1</td> </tr> <tr> <td>Sous-risque ICAO/IATA</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Code ERG</td> <td>5C</td> </tr> </table>	Classe ICAO/IATA	5.1	Sous-risque ICAO/IATA	8	Code ERG	5C								
Classe ICAO/IATA	5.1														
Sous-risque ICAO/IATA	8														
Code ERG	5C														
Groupe d'emballage	II														
Dangers pour l'environnement	Sans Objet														
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Dispositions particulières</td> <td>A2 A75</td> </tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo uniquement</td> <td>554; Forbidden</td> </tr> <tr> <td>Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement</td> <td>5 L; Forbidden</td> </tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers</td> <td>550; Forbidden</td> </tr> <tr> <td>Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td> <td>1 L; Forbidden</td> </tr> <tr> <td>Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison</td> <td>Y540; Forbidden</td> </tr> <tr> <td>Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td> <td>0.5 L; Forbidden</td> </tr> </table>	Dispositions particulières	A2 A75	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	554; Forbidden	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	5 L; Forbidden	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	550; Forbidden	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	1 L; Forbidden	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y540; Forbidden	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	0.5 L; Forbidden
Dispositions particulières	A2 A75														
Instructions d'emballage pour cargo uniquement	554; Forbidden														
Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	5 L; Forbidden														
Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	550; Forbidden														
Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	1 L; Forbidden														
Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y540; Forbidden														
Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	0.5 L; Forbidden														

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

Numéro ONU	2014				
Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE				
Classe(s) de danger pour le transport	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Classe IMDG</td> <td>5.1</td> </tr> <tr> <td>IMDG Sous-risque</td> <td>8</td> </tr> </table>	Classe IMDG	5.1	IMDG Sous-risque	8
Classe IMDG	5.1				
IMDG Sous-risque	8				
Groupe d'emballage	II				
Dangers pour l'environnement	Sans Objet				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-H , S-Q
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités limitées	1 L

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 Informations réglementaires**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés

péroxyde d'hydrogène, solution à ...% Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC	Oui
Australie - non-utilisation industrielle	Non (péroxyde d'hydrogène, solution à ...%)
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (péroxyde d'hydrogène, solution à ...%)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - ARIPS	Oui
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i>

SECTION 16 Autres informations

date de révision	01/11/2019
date initiale	09/11/2015

Résumé de la version SDS

Version	Date de revision	Sections mises à jour
6.1.1.1	18/05/2017	Ingrédients, Propriétés physiques
7.1.1.1	01/11/2019	Unique mise à jour du système. NOTE: Cela peut ou ne peut pas changer la classification du SGH

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil
LOD : Limite de détection
OTV : Valeur de seuil olfactif
FBC : Facteurs de bioconcentration
IBE : Indice biologique d'expositionv

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.

Other information:

Prepared by: SDI Limited
3-15 Brunson Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia
Date of preparation/revision: 23rd September 2015
Department issuing SDS: Research and Development
Contact: Technical Director